

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE  
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE\_2020\_019

**Opération groupée de réhabilitation des ANC des campings : lancement de l'opération**

L'an deux mille vingt et le dix mars, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjols, sous la présidence de Henri COUDERC.

Étaient présents : Claude ALIBERT, Jean-Pierre ALLIER, André BOUDES, Bernard CASTANIER, Patrick CONTASTIN, Henri COUDERC, Jean-Claude FOURNIER, Simone GÉLY, Daniel GIOVANNACCI, Hubert GRANIER, Serge GRASSET, René JEANJEAN, Madeleine MACQ, Gérard PRÊTRE, Guy PUEL

Étaient représentés : Pierre PANTANELLA par Gérard PRÊTRE, Bernard POURQUIÉ par Guy PUEL

Secrétaire de séance : Gérard PRÊTRE

Date de convocation : 28 février 2020

<b>Délégués du comité syndical</b>		
En exercice : 23	Présents : 17	Pouvoirs : 2
<b>Résultat du vote</b>		
Pour : 17	Contre : 0	Abstention : 0

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

Vu l'arrêté n°2015349-0001 des préfets de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère en date du 15 décembre 2015, portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Tarn-amont ;

Vu, dans l'enjeu IV « Assurer une eau de qualité pour le bon état des milieux aquatiques et les activités sportives et de loisirs liées à l'eau » du SAGE, l'objectif J « Lutter contre les pollutions domestiques », notamment le sous-objectif J5 « Fiabiliser l'assainissement non collectif », ainsi que l'objectif N « Sécuriser la pratique des activités sportives et de loisirs liées à l'eau sur le plan sanitaire », notamment le sous-objectif N1 « Maîtriser le risque de contamination bactériologique des eaux de baignade » ;

Vu la disposition A1.2 issue de l'objectif A « Renforcer et asseoir le portage du SAGE et des démarches de gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant » du SAGE Tarn-amont, demandant la mise en place d'un programme d'actions opérationnel pour sa mise en œuvre ;

Vu le contrat de rivière 2019-2024 du Tarn-amont et son document contractuel signé le 27 septembre 2019, et notamment, dans le volet A « Lutte contre les pollutions », l'action A-3. « Connaître l'état et mettre en conformité l'assainissement non collectif (campings, particuliers) », ainsi que, dans le volet B4 « Sécurisation, gestion et valorisation des activités sportives et de loisirs liées à l'eau », l'action B4-1 « Mettre en place une gestion active des sites de baignade » ;

Considérant l'importance de la qualité des eaux de baignade sur l'ensemble du Tarn-amont, en particulier les gorges du Tarn, la vallée du Tarn, le bassin de la Dourbie, le secteur « haut-Tarn, Tarnon-Mimente », et leur grande vulnérabilité vis-à-vis des pollutions bactériologiques susceptibles d'être apportées par les

activités humaines multipliées en période touristique, par exemple au niveau des campings proches des cours d'eau, dont l'impact des rejets sur la qualité des eaux est difficile à estimer et dont les installations d'assainissement sont souvent vétustes et inadaptées ;

Considérant l'état d'avancement inégal des projets d'assainissement des campings identifiés dans les profils de baignade comme source potentielle de pollution d'un site ;

Considérant l'intérêt et l'opportunité pour le territoire, dans le cadre du 11<sup>e</sup> programme d'aides de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, de porter une action collective afin d'impulser la réhabilitation des systèmes d'assainissement des campings en leur apportant un appui personnalisé selon l'avancement de leur projet :

- assistance à l'engagement direct des travaux pour les campings dont l'étude est opérationnelle ;
- réalisation d'un complément d'étude par un prestataire pour les campings dont l'étude est à ajuster ;
- réalisation d'un diagnostic et d'un avant-projet complet par un prestataire pour les campings sans étude ;
- possibilité d'intégrer un camping en cours d'opération ;

**Acte** le lancement d'une opération groupée pour la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectifs des campings telle que présentée ci-dessus, et notamment le lancement d'une consultation pour trouver un prestataire apte à la réalisation des études et à l'accompagnement des propriétaires des campings ;

**Décide** de prendre rang auprès des financeurs pour les suites à donner ;

**Autorise** le président à signer toutes pièces utiles se rapportant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures.

**Le président, Henri COUDERC**



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le 11/03/2020  
et publié ou notifié  
le 11/03/2020